

Membres PRÉSENTS :

- Monsieur Georges BADIE, Vice-président de la CLE, Adjoint au Maire, LE BARCARES
- Monsieur le Président Claude BARTHEZ, GIP - Association des riverains, PORT LEUCATE
- Monsieur Dominique BEAUX, Conseiller Municipal, LEUCATE
- Monsieur le Maire Alain BOUTON, TREILLES
- Monsieur le Président Georges CONTE, Cave coopérative de Rivesaltes
- Monsieur le Vice-président Philippe DESLOT, SCOT de la Narbonnaise
- Monsieur le Maire Jean DESMIDT, CAVES
- Monsieur Gaston DUPRET, D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Alain GOT, Adjoint au Maire, SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
- Monsieur le Président Ange GRAS, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
- Monsieur Gabriel LECAT, D.R.E.A.L. du Languedoc-Roussillon
- Monsieur Gwenole LEROUX, Agence de l'Eau RM
- Monsieur le Maire Michel MONTAGNE, SAINT HIPPOLYTE
- Monsieur Charles NAVARRO, Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Yves PICAREL, PNR Narbonnaise
- Madame Noémie VARADO, D.D.T.M. de l'Aude

Membres EXCUSÉS :

- Monsieur le Président Pierre AYLAGAS, Comité Départemental de Tourisme des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président André BASCOU, SAGE Agly
- Monsieur le Président Jean-Paul BILLES, SCOT de la Plaine du Roussillon
- Monsieur le Conseiller Régional Christian BOUILLE, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Conseiller Général Éric BRISSOT, CG 11.
- Monsieur le Vice-président Louis CARLES, PMCA
- Monsieur le Maire Jean-François CARRERE, OPOUL PERILLOS
- Monsieur le Vice-président Didier CODORNIOU, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur Frédéric FONGARO, Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie
- Monsieur le Président Michel GUALLAR, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Conseiller Général Sébastien PLA, CG 11
- Monsieur le Premier Prud'homme Marc PLANAS, Prud'homme des Pêcheurs de St Laurent de la Salanque
- Monsieur le Président de la CLE Michel PY, Maire, LEUCATE
- Monsieur Gilbert SALES, Fédération des Chasseurs de l'Aude
- Monsieur Jean-Marc VALLVERDU, Chambre d'Agriculture de l'Aude

MANDATS

- Monsieur le Délégué Jean-Claude ARMAND, Conservatoire de l'Espace Littoral
- Monsieur le Directeur Alain COSTE, Comité Départemental de Tourisme de l'Aude
- Monsieur le Premier Prud'homme Alex FABRE, Prud'homme des Pêcheurs de Leucate
- Monsieur le Maire Alain FERRAND, LE BARCARES
- Monsieur André PALAU, E.I.D. Méditerranée
- Madame Christine ROQUES, Association ECCLA

Personnes PRÉSENTES :

- Madame Evelyne ROUFFIA, Communauté de Communes Corbières Méditerranée.

Ordre du jour :

- **Validation Tendances et scénarios**
- **Validation Orientations stratégiques**
- **Calendrier de travail / Questions diverses**

COMPTE-RENDU DE SCEANCE :

Introduction par Monsieur le Vice-président de la CLE Georges BADIE remerciant les membres de leur venue et rappelant l'ordre de jour.

Comme il y a un certain nombre d'absents, une discussion est engagée pour savoir si la réunion doit être maintenue ou reportée. Sur proposition des services de l'État et au vu des délais imposés la partie Tendances et scénarios et les Orientations stratégiques seront quand même soumis à validation aujourd'hui (sachant que ce ne sont que des étapes intermédiaires).

VALIDATION TENDANCES ET SCÉNARIOS (cf. Diaporama)

Validation des différents positionnements choisis par rapport aux enjeux.

• **Qualité de l'eau :**

- Remarque DREAL :

L'objectif est de cerner des flux adaptés aux capacités épuratoires de la lagune et des milieux aquatiques.

Les positionnements proposés sont soumis au vote et adoptés (cf. récapitulatif en fin de CR).

• **Gestion quantitative de l'eau :**

- Remarque Alain BOUTON (élu) :

Par le positionnement prescripteur, si on fixe des limites de débits, on risque d'impacter la possibilité de faire des

forages agricoles, alors que les viticulteurs locaux ont déjà beaucoup de difficultés pour maintenir leur activité.

- Remarque Georges CONTE (Caves coopératives) :

C'est vrai qu'aujourd'hui, l'irrigation de la vigne est une vraie problématique. La majorité de la production part en Grande surface, ce qui baisse les marges. Il faut donc impérativement atteindre un rendement maximum pour que cela reste économiquement viable, ce que l'irrigation peut garantir. Aujourd'hui, les forages en nappes profondes ne sont plus possibles. C'est plutôt la recherche de réserves de substitution ou l'organisation de tours d'eau sur cours superficiels qui sont demandés, ce qui va prendre du temps et de l'argent.

- Remarque Yves PICAREL (élu) :

La réalisation de nouveaux forages est déjà soumise à des conditions règlementaires à respecter. Par ailleurs, en plus de l'aspect quantitatif, il ne faut pas oublier que ces forages sont des sources potentielles de pollution de la ressource et qu'ils doivent donc être réalisés dans de bonnes conditions et surveillés.

- Remarque DREAL :

Il ne faut pas oublier la valeur patrimoniale du karst et donc l'aspect qualitatif pour la ressource AEP (surtout vis-à-vis de sa vulnérabilité aux pollutions).

- Réponse RIVAGE :

Mettre des conditions à une future exploitation, n'interdit pas cette exploitation (surtout AEP). En revanche, cela demande de regarder s'il y aura un impact et, en ce cas, de donner des justifications et/ou des compensations. Par ailleurs, si on part sur une stabilité des débits naturels (entre 2,5-3m³/s) ce qui peut aussi être à affiner, c'est peu au regard de ce qui est nécessaire pour l'AEP et même l'agriculture. Maintenant c'est à la CLE de savoir si elle souhaite protéger cet apport pour l'étang ou revenir sur un positionnement moins fort de gestion globale de la ressource.

Les positionnements proposés sont soumis au vote et adoptés (cf. récapitulatif en fin de CR).

- **Zones humides et espaces naturels :**

- Remarque Yves PICAREL :

Sur les zones humides, attention à ne pas fixer des limites trop dures pour ne pas empêcher le développement territorial.

- Remarque Georges BADIE (élu) :

D'où l'intérêt de les avoir identifiées finement, sur les terrains à potentiels urbains. Et il existe toujours la possibilité de compenser.

- Réponse RIVAGE :

L'objectif du SAGE va être de se concentrer sur les zones humides ayant une fonction particulière : l'épuration. De plus, préserver cette fonctionnalité épuratrice permet aussi le développement du territoire en maintenant la qualité de la lagune et en renforçant l'effet des step.

Les positionnements proposés sont soumis au vote et adoptés (cf. récapitulatif en fin de CR).

- **Gestion des usages :**

- Remarque Ange GRAS (conchyliculteur) :

L'ensemble des professionnels sont d'accord pour une fermeture des graus. La date de réouverture est un peu plus discutée.

- Remarque Georges BADIE :

Si les portes ne sont plus mobiles c'est qu'elles ont été cassées et que les répartitions coûtaient très cher. Aujourd'hui les mettre et les enlever coûte entre 4 000 et 5 000 € à chaque fois et c'est à la charge de la commune. Il faudrait changer de système, plus solide et plus mécanique, mais les coûts initiaux sont très lourds (250 000 € par porte).

- Remarque Michel MONTAGNE :

Une gestion plus fine en fonction du sens du vent (par exemple fermer par vent d'est contre la remontée de sel dans les terres) pourrait être intéressante. Reste à savoir qui devrait financer le changement des portes et à quelles conditions ?

- Remarque Charles NAVARRO (fédération de chasse) :

Lors de la fermeture des portes, il y a aussi la problématique du braconnage qui se pose.

- Remarque Georges BADIE :

Le braconnage est difficile à gérer malgré la présence de la gendarmerie, car il est difficile de faire la différence

entre le pêcheur qui pêche ses 2 dorades et celui qui fournit le restaurant du coin (d'où la mise en place d'un système de "queue coupée").

- Remarque Claude BARTHEZ (Association Riverains) :

D'un autre côté, les graus ont été faits pour les touristes et il trouve regrettable que les plaisanciers ne puissent pas en profiter en hiver, d'autant plus que c'est avec leurs impôts qu'on les empêche de naviguer.

- Réponse RIVAGE :

Une façon de concilier plus facilement tous les usages serait effectivement peut-être de changer le système des portes, ce qui pourrait être finançable sous condition d'une gestion concertée aboutie dans le cadre du SAGE. Et cette finalité financière pourrait être aussi une motivation pour que les acteurs se mettent autour de la table et trouvent une solution. Par ailleurs, les pêcheurs ont signalé qu'ils souhaitaient faire des observations suite à la dernière CLE, remarques qui n'ont pas été reçues à ce jour.

Les positionnements proposés sont soumis au vote et adoptés (cf. récapitulatif en fin de CR).

- **Gestion des risques :**

- Remarque Georges BADIE :

N'est pas d'accord avec la notion de gestion des risques dans le SAGE puisque ce n'est pas un rôle dans lequel la CLE veut s'inscrire.

- Réponse RIVAGE :

Plutôt que "gestion", c'est la notion de veiller à la prise en compte de la fonctionnalité des milieux du périmètre qui sera mise en avant.

Les positionnements proposés sont soumis au vote et adoptés (cf. récapitulatif en fin de CR).

- **Scénario alternatif et plus-value :**

- Remarque DREAL :

Plutôt qu'"amélioration" c'est une restauration du Bon état de la lagune et sa stabilisation à ce niveau qui est l'objectif. De même, plutôt que qu'une "sécurisation de l'AEP", sur le périmètre l'objectif est plus de préserver la qualité des ressources patrimoniales pour l'AEP.

VALIDATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES (cf. diaporama)

Remarque : certaines corrections ont été faites à partir des remarques remontées à la suite du CR de la dernière CLE (en *italique-souligné* dans le diaporama).

Afin de préciser la réflexion un petit argumentaire a été préparé (cf. document de séance). Il est demandé de le lire et d'apporter son avis dessus, même après la réunion.

- **OS 1 : "Garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de Bon état DCE"**

- Remarque DREAL :

Cette notion de flux par rapport aux capacités épuratoires de la lagune est très importante.

- Remarque Georges CONTE :

Qui fixe les seuils ?

- Réponse RIVAGE (Marie MAILHEAU) :

Avant de fixer un seuil, il faudra commencer par une approche globale pour connaître ce qui arrive à la lagune. Aujourd'hui, la connaissance d'un flux admissible est recherché scientifiquement (Ifremer, université de Montpellier), mais ce n'est pas encore abouti. De toute façon c'est la CLE qui déterminera ce qui lui semble pertinent par rapport à ses objectifs de qualité des milieux mais aussi de développement économique. Mais ça sera sans doute le cadre d'une autre révision, car c'est une réflexion qui demande du temps.

Par ailleurs, dans un 1^o temps, la recherche d'une stabilité des apports peut aider lors de l'implantation de nouveaux projets à poser des conditions de prévention de pollution.

L'orientation proposée est soumise au vote et adoptée (cf. récapitulatif en fin de CR).

- **OS 2 : "Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation"**

– Remarque DREAL :

Le SAGE ne portera pas la gestion de ces ressources, mais il peut donner des conditions à leur gestion par rapport aux besoins de son périmètre. Le 2° objectif doit souligner la valeur patrimoniale du karst et il faudrait faire ressortir la gouvernance établie sur la gestion des eaux superficielles et saumâtres.

– Réponse SAGE :

Les intitulés sont reformulés. L'orientation : " Protéger la qualité des eaux souterraines et définir des conditions à leur exploitation".

L'orientation proposée est soumise au vote et adoptée (cf. récapitulatif en fin de CR).

• **OS 3 : "Préserver la valeur patrimoniale des ZH et des espaces naturels remarquables"**

– Remarque DREAL :

Certaines zones humides ont un rôle particulièrement important pour préserver les équilibres écologiques et donc aide à la restauration de la qualité de la lagune et à l'atteinte du Bon état.

– Remarque RIVAGE :

La gestion pour l'amélioration et la préservation des zones humides et espaces remarquables ont été regroupés en un seul objectif (car redondance dans la gestion de la biodiversité).

L'orientation proposée est soumise au vote et adoptée (cf. récapitulatif en fin de CR).

• **OS 4 : "Poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre les usages"**

– Remarque DREAL :

Il y a deux notions dans le rôle de la CLE pour le développement de son territoire : sa capacité à émettre des avis et la mise en œuvre du SAGE. Mise en œuvre qui passe aussi par la pérennisation de la structure porteuse du SAGE : le syndicat RIVAGE.

– Remarque Claude BARTHEZ :

Pour plus de précision, il serait peut-être pertinent de citer tous les usages concernés.

– Réponse RIVAGE :

On peut être plus précis notamment au niveau de l'argumentaire, attention toutefois à ne pas exclure de nouveaux usages qui pourraient s'installer sur le territoire.

L'orientation proposée est soumise au vote et adoptée (cf. récapitulatif en fin de CR).

• **OS 5 : "Gérer les risques littoraux au regard de la fonctionnalité des milieux "**

– Remarque RIVAGE :

La gestion des risques se faisant au travers la gestion de la fonctionnalité de milieux, il est proposé d'éventuellement inclure cette orientation dans celle de la gestion des milieux. Par ailleurs le second objectif a été reformulé parce que complètement redondant avec le premier.

– Remarque DREAL - DTTM11 :

Telle qu'explicitée par les objectifs donnés, l'orientation se justifie et peut être gardée.

L'orientation proposée est soumise au vote et adoptée (cf. récapitulatif en fin de CR).

CALENDRIER DE TRAVAIL ET QUESTIONS DIVERSES (cf. diaporama)

M. Alain GOT, suite à une demande du Président, accepte d'être le représentant à la CLE du SAGE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.

Conclusion et remerciements par M. Georges BADIE.

Il est précisé que tous les documents présentés seront disponibles sur demande auprès de la chargée de mission SAGE ou en téléchargement sur le **site RIVAGE** : <http://rivage-salses-leucate.fr>. Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de tous les participants pour tous renseignements complémentaires.

Marie MAILHEAU, Chargée de mission SAGE :

04.68.40.44.38 / fax : 04.68.40.59.12/ marie.mailheau@mairie-leucate.fr

Syndicat RIVAGE, Hôtel de Ville, rue du Dr Sidras, 11 370 LEUCATE.

RELEVÉ DE DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CLE

Sur les positionnements :

- Qualité de l'eau :

Positionnement clarificateur sur les données connues (suivis)

Positionnement facilitateur sur les données déficientes (serres, piscicultures...)

Positionnement prescripteur sur les données maîtrisables (step, réseaux... par rapport aux capacités de la lagune)

- Gestion quantitative :

Positionnement clarificateur - facilitateur : gouvernance

Positionnement prescripteur : accent particulier sur le karst pour alimentation lagune

- Zones humides et Espaces naturels :

Positionnement clarificateur sur les données disponibles (inventaire ZH)

Positionnement facilitateur : intégration N2000 et PGZH

Positionnement prescripteur : affirmer le rôle des ZH importantes pour le bon état de la lagune

- Gestion des usages :

Positionnement clarificateur : expliciter la réglementation et son application locale

Positionnement facilitateur pour les graus : établir une concertation

- Gestion des risques :

Positionnement clarificateur : expliciter la réglementation et définir les rôles

Positionnement facilitateur réfléchir à son application locale vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux (notamment les ZH)

Sur les Orientations stratégiques :

(Les objectifs déclinés dans ces orientations seront travaillés en groupe de travail et en CLE, pour le PAGD) :

- Garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de Bon état DCE
 - Maîtriser les flux de rejets par rapport aux capacités de la lagune
 - Réduire les apports diffus
 - Affiner la connaissance des milieux et de leur fonctionnement
- Protéger la qualité des eaux souterraines et définir des conditions à leur exploitation
 - Préserver les ressources en eau nécessaires à la qualité de la lagune et des milieux aquatiques
 - Préserver la qualité des eaux souterraines, notamment les ressources patrimoniales pour l'AEP
 - Veiller à une bonne gouvernance inter-SAGE
 - Informer sur la sensibilité de la ressource en eau souterraine
- Préserver les fonctionnalités et la valeur patrimoniale des ZH et des espaces naturels remarquables
 - Gérer les zones humides et les milieux remarquables présents sur le périmètre du SAGE
 - Protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune
- Poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre tous les usages
 - Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour
 - Favoriser la gestion concertée des graus en lien avec les usages et la qualité de la lagune
 - Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire
- Gérer les risques littoraux au regard de la fonctionnalité des milieux
 - Expliciter la réglementation, les plans de gestion et leur application locale
 - Veiller à la préservation de la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques

Le président de la Commission Locale de l'Eau,
Monsieur Michel PY.

